



BURSINEL, LE 10 OCTOBRE 2024

CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL

EXTRAIT

Du Conseil Général de Bursinel ayant délibéré le mercredi 9 octobre 2024
**Préavis municipal n° 10 « Modification de l'art. 21 des statuts de l'association
intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) »**
Sous la présidence de M. Claude Verdon

LE CONSEIL GENERAL DE BURSINEL,

- Vu le préavis municipal n°10 – 2024 concernant la modification de l'article 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC),
- Ouï le rapport de la Commission de l'APEC chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Après délibération,

ACCEPTE

A la majorité (1 abstention)

- **d'adopter le préavis n°10 2024 tel que présenté** (voir détails sur site www.bursinel.ch)

Le Président
Claude Verdon



La Secrétaire
Julie Gaillard